



Service public
de Wallonie

Direction générale opérationnelle de
l'Agriculture, des Ressources naturelles et
de l'Environnement



Direction générale opérationnelle de
l'Aménagement du Territoire, du Logement,
du Patrimoine et de l'Énergie



Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

**Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures
d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement**

Annexe II A

Projet agricole

Rubriques 01.20 à 01.28

Cadre réservé aux services administratifs de la commune de dépôt du dossier

Commune où est déposé le dossier de demande de permis d'environnement	
Date de réception du dossier à la commune	
Référence du dossier à la commune	
Personne de contact à la commune	
Date d'expédition du dossier au Département des Permis et Autorisations	

Demandeur

.....

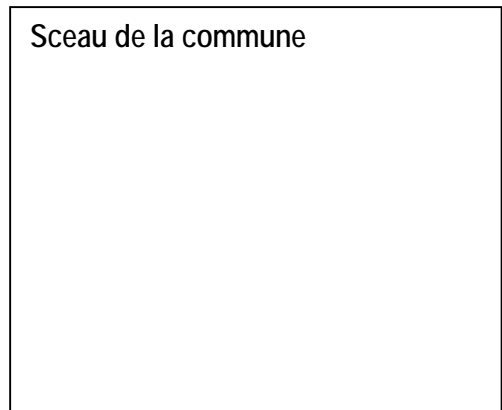
Objet de la demande

.....

.....

.....

Sceau de la commune





Veillez respecter la structure officielle du numéro suivant. Toutes les cases doivent être remplies (en rajoutant des zéros devant si nécessaire).

N° de producteur : —

IV.5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET

IV.5.4. DOCUMENTS À JOINDRE

A mentionner dans « *Annexes fournies par l'exploitant* », page 24 du formulaire général. Numéroté ces annexes.

- 1° Copie de la **C**arte **T**echnique d'**I**dentification (CTI).
- 2° Copie du dernier inventaire SANITEL (uniquement pour les renouvellement de permis, les extensions et les régularisations)
- 3° Au choix :
 - Photocopie de ma dernière déclaration de superficie accompagnée des orthophotoplans associés avec la localisation précise des parcelles exploitées et leurs numérotations respectives ;
 - J'autorise la Direction générale de l'Agriculture (DGA) à fournir copie à la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGRNE) de ma dernière déclaration de superficie accompagnée des orthophotoplans associés avec la localisation précise des parcelles exploitées et leurs numérotations respectives.

IV.5.5. DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS DU PROJET

IV.5.5.1. **Situation du projet** (ne concerne pas les projets sans cheptel)

Avez-vous au moins un bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement (*) pour animaux en zone d'habitat telle que visée par l'article 26 du CWATUP, lequel destine cette zone à la résidence ?

OUI **NON** si **NON**, remplir l'annexe A, page 12.

(*) Par bâtiment ou infrastructure d'hébergement, on entend toute construction ou local ou partie de bâtiment dans lesquels les animaux séjournent, à l'exception des abris situés en prairie et destinés à protéger les animaux des intempéries.

D) VENTILATION DES BÂTIMENTS OU INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT :

☞ forcée alors remplir l'annexe C, page 17

☞ naturelle alors remplir le tableau ci-dessous

Bâtiments *	Description des entrées et sorties d'air (pignons, faite du toit, côtés du bâtiment)	Autorégulation des ouvertures			
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON
		<input type="checkbox"/>	OUI	<input type="checkbox"/>	NON

* Reprendre les symboles **B_w** du tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique

IV.5.6. INVENTAIRE DU CHEPTEL (NOMBRE MAXIMUM D'ANIMAUX DÉTENUS PAR AN OU PAR CYCLE)

CATEGORIE ANIMALE	Situation existante avant permis								Places dans les constructions projetées								Situation future avec permis							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
BOVIN																								
Bovin de moins de 6 mois																								
Taurillon de 6 à 12 mois																								
Taurillon de 1 à 2 ans																								
Génisse de 6 à 12 mois																								
Génisse de 1 à 2 ans																								
Vache allaitante et son veau																								
Vache laitière																								
Vaches de réforme ou allaitante sans veau																								
Autre bovin de plus de 2 ans																								
Total bovins																								

(1) : Caillebotis et grilles (2) : Stabulation entravée paillée (3) : Stabulation semi-paillée (paille et lisier) avec accumulation du fumier (4) : Stabulation semi-paillée (paille et lisier) avec raclage du fumier
 (5) : Stabulation libre paillée avec accumulation du fumier (6) : Stabulation paillée avec accumulation, raclage peu fréquent (> et = 5jours) (7) : Stabulation paillée, raclage fréquent (< 5jours)

(8) : Autre (à préciser : prairies,...)

CATEGORIE ANIMALE	Situation existante avant permis					Places dans les constructions projetées					Situation future avec permis				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
PORCIN															
Porcelet (de 4 à 10 semaines)															
Truie gestante															
Truie avec porcelets															
Verrat															
Porc à l'engrais et cochette															
Total porcins															

(1) : Caillebotis (2) : Stabulation paillée avec récolte des urines (3) : Stabulation entièrement paillée (4) : Stabulation sur litière accumulée ou biomaitrisée

(5) : Autre (à préciser : prairies,...)



Projet agricole

CATEGORIE ANIMALE	Situation existante avant permis			Places dans les constructions projetées			Situation future avec permis		
	GRILLES	LITIERE	AUTRE	GRILLES	LITIERE	AUTRE	GRILLES	LITIERE	AUTRE
Poule reproductrice (343 jours)									
Poulette démarrée (127 jours)									
Poule pondeuse (343 jours)									
Poulet de chair (40 jours)									
Coq de reproduction									
Pintade (79 jours)									
Oie (150 jours)									
Canard (75 jours)									
Dinde et dindon (85 jours)									
Caille									
Autruche, émeu, nandou									
Lapin mère									
Lapin à l'engrais									
Total volailles et lapins									

Autre (préciser) :

CATEGORIE ANIMALE	Situation existante avant permis			Places dans les constructions projetées			Situation future avec permis		
	GRILLES	LITIERE	AUTRE	GRILLES	LITIERE	AUTRE	GRILLES	LITIERE	AUTRE
OVIN — CAPRIN — EQUIN									
Ovin et caprin de moins d'un an									
Ovin et caprin de plus d'un an									
Equin									
Total ovins, caprins, équins									

Autre (préciser) :

CATEGORIE ANIMALE	Situation existante avant permis			Places dans les constructions projetées			Situation future avec permis		
Autres (à préciser)									
Total autres									

CADRE I — EFFETS SUR LES EAUX

I.1. LE PROJET IMPLIQUE-T-IL DES REJETS D'EAU ? NON OUI

Si vous avez plus de dix points de rejet, alors utiliser exclusivement le tableau page 47 repris à l'annexe XX de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

	Type d'eau (1)	Installation, dépôt ou bâtiment générant le rejet (2)	Récepteur final (3)	Quantités (1)	Moyens pour réduire les incidences (épuration, pré-traitement, transformation / réutilisation, by-pass, épandage, dispositif absorbant...)
R 1					
R 2					
R 3					
R 4					
R 5					
R 6					
R 7					
R 8					
R 9					
R 10					

- (1)..... Ebr = eaux brunes (aires de parcours et d'attente des animaux, non couvertes)
 EV = eaux vertes (nettoyage des quais de traite) en m³/m² de surface
 Ebl = eaux blanches (nettoyage du matériel de traite et stockage du lait) en m³/jour
Ajouter la copie de l'avis de l'intercommunale en cas de rejet à l'égout
 EN = eaux de nettoyage des bâtiments d'hébergement en m³
 EP = eaux de nettoyage des pulvérisateurs en m³
 J = jus des matières végétales stockées (jus de silos) en m³
 ED = eaux domestiques (eaux de l'habitation, des bureaux, des commerces, de lavage de moins de 10 véhicules) en m³/jour
 A = autres eaux (à préciser) en m³
- (2)..... Reprendre les symboles **B_N** (voir tableau du point II.5.2, page 5, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique), **I_N** (voir tableau du point IV.5.1, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique) et/ou **D_N** (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique) qui rejettent des eaux, à l'exclusion des effluents d'élevage (lisier et purin...). **Distinguer les rejets s'ils n'ont pas le même récepteur.**
- (3)..... ESU = eau de surface (cours d'eau, préciser son nom)
 ESO = eau souterraine (rejet direct ou écoulement naturel)
 VA = voie artificielle des eaux pluviales
 EG = égout public (apparent ou non apparent)
 D_N = dépôt repris dans la liste des dépôts de substances, matières et déchets, page 8 du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique (p.ex., citerne à lisier, citerne d'eau de pluie,...).

Préciser sur le plan descriptif les rejets (R_N) et les canalisations / raccordements.

I.2. EAUX DE PLUIE

I.2.1. EAUX DE TOITURE

☞ Superficie des toitures : m²

☞ Collecte des eaux de pluie OUI NON

Si OUI, indiquer les bâtiments ou infrastructures concernées (B_N) et la destination de ces eaux collectées (rejet en eau de surface, dispersion, stockage en citerne, réutilisation, épandage, etc.).

.....
.....
.....
.....

Préciser sur le plan descriptif les rejets (Eplu) et les canalisations / raccordements.

I.2.2. AUTRES AIRES IMPERMÉABLES OU ÉTANCHES

Indiquer la nature (cour, parking, aire de manœuvre, etc.) des surfaces sur lesquelles les eaux de pluie sont susceptibles de s'écouler sans être contaminées par les effluents d'élevage.

..... m²
..... m²
..... m²
..... m²

Préciser sur le plan descriptif les rejets (Eplu) et les canalisations / raccordements.

I.3. NETTOYAGE DES BÂTIMENTS OU INFRASTRUCTURES D'HÉBERGEMENT

☞ Balayage ou aspiration OUI NON

☞ Nettoyage par voie humide OUI NON

☞ Fréquence du nettoyage :

V.2. EFFLUENTS LIQUIDES (LISIER, PURIN,...)

Dépôt (1)	Type (2)	Volume de la citerne en m ³	Fréquence d'évacuation du lisier (3) Indiquer la citerne D _N réceptrice	Système de contrôle de l'étanchéité	
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
				OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>

- (1).....Reprendre les symboles D_N (voir tableau du point IV.5.2, page 8, du formulaire général des demandes de permis d'environnement et de permis unique).
- (2) Indiquer les caractéristiques (type et dimensions) de la citerne : sous caillebotis (partiel ou total) ou citerne extérieure, aérienne, enterrée ou semi-enterrée, couverte ou non couverte.
- (3) Ces cases sont à remplir lorsque le lisier recueilli dans la citerne sous les caillebotis est évacué régulièrement vers une autre citerne.

V.3. DÉROGATIONS RELATIVES AU DIMENSIONNEMENT DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE

- OUI
- NON

V.4. TRAITEMENT DES EFFLUENTS D'ELEVAGE

Y a-t-il ou est-il prévu un système de traitement (préséchage, séchage, lagunage, malaxage, ajout de produits, compostage, autre, ...) : **NON** **OUI**

Si OUI, décrire le système :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe A

Questions complémentaires relatives à l'emplacement du projet en vue de déterminer sa classification ¹

1. Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement de bovins de 6 mois et plus, d'équidés, de gibiers, d'ovins, de caprins	
1.1. à moins de 125 m d'une zone d'habitat * :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.2. à moins de 125 m d'une zone de services publics et d'équipement communautaire ** contenant une construction dans laquelle une ou des personnes séjournent habituellement ou exercent une activité régulière :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.3. à moins de 125 m d'une zone de loisirs *** :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.4. à moins de 125 m d'une habitation de tiers existantes (sauf si elle est située en zone agricole ****) : Si OUI, date du permis d'urbanisme de l'habitation (<u>copie de l'attestation de la commune à joindre</u>) :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
1.5. à moins de 125 m d'une zone destinée au logement et à la résidence par un rapport urbanistique et environnemental au sens de l'article 33 du CWATUP ou par un plan communal d'aménagement tel que défini aux articles 48 et 49 du même Code :	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

* zone d'habitat : zone destinée principalement à la résidence (article 26 du CWATUP)

** zone de services publics et d'équipement communautaire : zone ne pouvant comporter que des constructions ou aménagements destinés à satisfaire un besoin social assuré par une personne publique ou privée à laquelle les pouvoirs publics ont confié la gestion d'un service public (article 28 du CWATUP)

*** zone de loisirs : zone destinée à recevoir les équipements récréatifs ou touristiques (article 29 du CWATUP)

**** zone agricole : zone destinée à l'agriculture au sens général du terme (article 35 du CWATUP)

1..... Les distances sont celles comprises entre les angles de façade les plus proches du bâtiment ou de l'infrastructure d'hébergement concerné et d'une habitation de tiers existante ou entre l'angle de façade du bâtiment ou de l'infrastructure d'hébergement concerné et la limite de la ou des zone(s) reprise(s).
On entend par habitation existante tout immeuble existant (à savoir dûment autorisée, la date du permis de bâtir faisant foi) au jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 octobre 2002 relatif à la gestion durable de l'azote en agriculture, soit le 29 novembre 2002, et dans lequel une ou plusieurs personnes (autre que l'exploitant) séjournent habituellement. Les annexes de l'habitation (remise, atelier, garage, etc.), attenantes ou pas, ne sont pas prises en considération pour la détermination de la distance.



2. Bâtiment ou toute autre infrastructure d'hébergement de bovins de moins de 6 mois, de ratites, de volailles, de porcins, de lapins, de pigeons

2.1. à moins de 300 m d'une zone d'habitat : OUI NON

2.2. à moins de 300 m d'une zone de services publics et d'équipement communautaire contenant une construction dans laquelle une ou des personnes séjournent habituellement ou exercent une activité régulière : OUI NON

2.3. à moins de 300 m d'une zone de loisirs : OUI NON

2.4. à moins de 300 m d'une habitation de tiers existantes (**sauf si elle est située en zone agricole**) : OUI NON
Si OUI, date du permis d'urbanisme de l'habitation (copie de l'attestation de la commune à joindre) :
.....

2.5. à moins de 300 m d'une zone destinée au logement et à la résidence par un rapport urbanistique et environnemental au sens de l'article 33 du CWATUP ou par un plan communal d'aménagement tel que défini aux articles 48 et 49 du même Code : OUI NON



Annexe B

Questions complémentaires relatives aux établissements visés par l'annexe 1 de la Directive 96/61/CE du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution (IPPC) (plus de 2.000 porcs de plus de 30 kg ou plus de 750 truies ou plus de 40.000 volailles)

BONNES PRATIQUES AGRICOLES

A) ENREGISTREMENT

- 1) de l'énergie consommée **NON** **OUI** Si OUI, préciser (ordinateur, registre,...) :
- 2) de l'eau consommée **NON** **OUI** Si OUI, préciser (ordinateur, factures,...) :
- 3) de la quantité d'aliment consommée **NON** **OUI** Si OUI, préciser (ordinateur, factures,...) :
- 4) du nombre de cadavres d'animaux **NON** **OUI** Si OUI, préciser (ordinateur, factures,...) :

B) UNE PROCÉDURE D'URGENCE POUR LES ÉMISSIONS IMPRÉVUES ET LES INCIDENTS EST-ELLE ÉTABLIE ?

OUI **NON**

Si OUI, veuillez en faire une description :

.....
.....
.....
.....
.....

C) AVEZ-VOUS UN PROGRAMME D'ENTRETIEN / DE RÉPARATION DES INSTALLATIONS (VENTILATEURS, CHAÎNE D'ALIMENTATION ,ETC.) ?

OUI **NON**

Si OUI, veuillez en faire une description (type, fréquence,...) :

.....
.....
.....
.....
.....



D) MESURES PRÉVUES POUR LIMITER LA CONSOMMATION EN EAU

- ⇒ utilisation de nettoyeurs à haute pression OUI NON
- ⇒ système de détection anti-fuite pour les distributeurs d'eau de boisson OUI NON
- ⇒ vérification régulière du débit d'eau de boisson OUI NON
- ⇒ autres (à décrire) :
.....

E) MESURES PRÉVUES POUR LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

- ⇒ éclairage basse énergie OUI NON
- ⇒ isolation des bâtiments OUI NON
- ⇒ vérification régulière des systèmes mécaniques (ventilateurs, distributeurs d'aliments, etc.) OUI NON
- ⇒ autres (à décrire) :
.....

QUESTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES POULAILLERS

Y A-T-IL UN SYSTÈME DE CONTRÔLE DES PARAMÈTRES D'AMBIANCE DES POULAILLERS ?

OUI NON

Si OUI, veuillez indiquer les paramètres mesurés (température, humidité, NH₃, etc.) pour chaque installation (indiquer les symboles B_N ou I_N) :

.....
.....
.....



QUESTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES PORCHERIES

Veillez cocher les cases adéquates et indiquer à côté les références (B_N) des bâtiments concernés.

SYSTEME DE LOGEMENT

PLANCHER AVEC CAILLEBOTIS INTÉGRAL

- ⇒ avec fosse à système d'évacuation du lisier par dépression :
- ⇒ avec fosse à gouttière d'évacuation du lisier par rinçage (aéré ou non-aéré) :
- ⇒ avec fosse à lisier de faible contenance régulièrement vidée :
- ⇒ avec fosse à fond en pente :
- ⇒ avec fosse à parois latérales en pente :
- ⇒ avec dalle pentue sous le caillebotis :
- ⇒ autres (à décrire) :
.....

PLANCHER AVEC CAILLEBOTIS PARTIEL

- ⇒ avec fosse avec ailettes de refroidissement de la surface du lisier :
- ⇒ avec fosse à système d'évacuation du lisier par dépression :
- ⇒ avec fosse à gouttière d'évacuation du lisier par rinçage (aéré ou non-aéré) :
- ⇒ avec fosse à système d'évacuation du lisier par raclage (gratte) :
- ⇒ une fosse à lisier réduite d'une largeur max. de 60 cm – les lattes sont triangulaires :
- ⇒ autres (à décrire) :
.....

LITIÈRE

- ⇒ Paillée (à décrire) :
.....
- ⇒ Bio-maîtrisée (à décrire) :
.....

AUTRES (À DÉCRIRE)

.....
.....



Annexe C

Questions complémentaires relatives à la ventilation mécanique (en vue du calcul des odeurs)

Veillez cocher les cases adéquates et indiquer à côté les références (B_N) des bâtiments concernés.

A) CARACTÉRISTIQUES DU SYSTÈME DE VENTILATION FORCÉE

- Autorégulation de la ventilation
- Evacuation centralisée avec traitement de l'air
- Evacuation verticale :
 - ☉ sortie de cheminée en dessous du faîte du toit
 - ☉ sortie à plus d'1 m au-dessus du faîte du toit :
 - ⇒ sans coiffe
 - ⇒ avec coiffe
 - ☉ sortie à moins d'1 m au-dessus du faîte du toit :
 - ⇒ sans coiffe
 - ⇒ avec coiffe
- Evacuation latérale

Indiquer dans quelle façade sont placés les ventilateurs :

.....
.....

- Autres (à décrire) :
.....
.....

B) TYPE D'ALIMENTATION

- liquide
- solide
- soupe
- multiphase